

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 962

7 mai 2010

SOMMAIRE

Accent International S.A.	46130	L.D.M. S.A.	46155
Anacot International S.A.	46158	Linro Capital S.à r.l.	46169
Arnas Trading S.à r.l.	46167	MALG S.A.	46166
Astana Invest S.A.	46162	Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	46174
Atena Holding S.A.	46165	Mercurio Solar S.à r.l.	46167
AUSY Luxembourg PSF S.A.	46163	N.H. Holding S.A.	46173
Axis Investments S.A.	46166	Obegi Group S.A.	46164
Bellflower S.à r.l.	46170	Omco S.A.	46174
Bibas S.A.	46156	Portena Holding S.A.	46169
BS Green Investments S.A.	46152	Power Services SA	46176
Caliux S.A.	46165	Pref Management Company S.A.	46159
Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l.	46174	Priory Holding S.A.	46174
C & L Investments S.A.	46156	Radetzky S.A.	46163
Clorin S.A.	46166	Reefdile S.A.	46164
ColSants (Lux) S.à r.l.	46169	RE&F S.A.	46170
CORAL Partners (Lux) S.à r.l.	46169	RJ Holding S.A.	46173
Cornerton International S.A.	46158	Sarasin Investmentfonds	46173
Dakumo Holding S.A.	46157	Seagull Invest S.à r.l.	46170
Digitalis Holding S.A.	46169	Seaport International S.A.	46165
Eurogerm Allemagne Benelux S.A.	46165	Select Real Estate Investments	46153
Ficino S.A.	46154	SHATHO Luxembourg S.à r.l.	46130
Five2One International S.A.	46163	Soloma Fin SA	46165
HBI Holding S. à r.l.	46130	STE S.A.	46164
HBI Holding S. à r.l.	46152	Taxi-Carlo S.à r.l.	46163
Kunstschmiede Metallbau Union S.A.	46175	Torem S.A.	46162
LBC Capital S.à r.l.	46156	Tottel Investments S.A.	46164
LC Finance S.à r.l.	46153	Victoria Lux S.à r.l.	46166
L.D.M. S.A.	46155	Wind Acquisition S.à r.l.	46167
L.D.M. S.A.	46155	Yuma Europe S.A.	46171

SHATHO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.470.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

SHATHO Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010045787/15.

(100046105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

HBI Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.100,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

RECTIFICATIF

Dépôt Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 février 2010 sous le numéro L100026688 et publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 26 mars 2010 sous le numéro 652, page 31252.

Les comptes annuels rectifiés au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045844/16.

(100046250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Accent International S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.871 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 230 dated January 29, 2008.

The meeting is chaired by Mr. Dominique Leonard, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the sixty-seven thousand seven hundred and sixty-one (67,761) ordinary shares and eight hundred six thousand five hundred and twenty-one (806,521) preferred A shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00), which shares are fully paid up, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The shareholders declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

1. Capital increase by an amount of one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 119.944,00) in order to raise it from its present amount of eight hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-two Euro (EUR 874.282,00) to nine hundred ninety-four thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 994.226,00) by creation and issue of one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four (119.944) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

2. Waiver of their preferred subscription right by CADENCE DESIGN SYSTEMS, INC, CAPE NATEXIS PRIVA TE EQUITY FUND, FONDAMENTA UNO (formerly FONDAMENTA SSGI), Mr. Massimo Vanzi and CADENCE DESIGN SYSTEMS (IRELAND) LIMITED in favor of:

- SOFINNOVA CAPITAL V, for the subscription of one hundred six thousand four hundred five (106.405) new preferred A1 shares;

- Mr. Pasquale Pistorio, for the subscription of eight thousand three hundred twenty-seven (8.327) new preferred A1 shares;

- Mr. Carlo Cilento for the subscription of five hundred fifty-nine (559) new preferred A1 shares;

- Mr. Pier Angelo Martinotti for the subscription of two thousand seven hundred ninety-two (2.792) new preferred A1 shares; and

- Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli for the subscription of one thousand eight hundred sixty-one (1.861) new preferred A1 shares.

3. Subscription by SOFINNOVA CAPITAL V, "fonds commun de placement à risques", represented by its manager (société de gestion) SOFINNOVA PARTNERS SA, a company validly existing and duly incorporated under the laws of France, with registered office at 17, rue de Surène, 75008 Paris (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 413 388 596 (SOFINNOVA), for one hundred six thousand four hundred five (106.405) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of one hundred six thousand four hundred five Euro (EUR 106.405,00) together with a share premium in the amount of two million seven hundred fifty-two thousand six hundred ninety-seven Euro and thirty-five cents (EUR 2.752.697,35) by (i) contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the amount of one million five hundred ninety-nine thousand eighty-seven Euro and forty-four cents (EUR 1.599.087,44) held by SOFINNOVA towards the Company and (ii) contribution in cash in the amount of one million two hundred sixty thousand fourteen Euro and ninety-one cents (EUR 1.260.014,91);

4. Subscription by Mr. Pasquale Pistorio, born in Agira (Enna) on January 6, 1936, resident in Via Marconi 19, Missaglia, Lecco, Italy, for eight thousand three hundred twenty-seven (8.327) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of eight thousand three hundred twenty-seven Euro (EUR 8.327,00) together with a share premium in the amount of two hundred fifteen thousand four hundred nineteen Euro and forty-nine cents (EUR 215.419,49) by (i) contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the amount of seventy-three thousand seven hundred thirty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 73.731,28) held by Mr. Pasquale Pistorio towards the Company and (ii) contribution in cash in the amount of one hundred fifty thousand fifteen Euro and twenty-one cents (EUR 150.015,21);

5. Subscription by Mr. Carlo Cilento, born in Rome (Italy), on July 29, 1939, resident in Rome, Via Chisimaio 29, Italy, for five hundred fifty-nine (559) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of five hundred fifty-nine Euro (EUR 559,00) together with a share premium in the amount of fourteen thousand four hundred sixty-one Euro and thirty-three cents (EUR 14.461,33) by contribution in cash in the amount of fifteen thousand twenty Euro and thirty-three cents (EUR 15.020,33);

6. Subscription by Mr. Pier Angelo Martinotti, born on November 10, 1940 in Vercelli (Italy), resident in Villaggio Belvedere 14, 20040 Usmate, Milan, Italy, for two thousand seven hundred ninety-two (2.792) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of two thousand seven hundred ninety-two Euro (EUR 2.792,00) together with a share premium in the amount of seventy-two thousand two hundred twenty-nine Euro and four cents (EUR 72.229,04) by contribution in cash in the amount of seventy-five thousand twenty-one Euro and four cents (EUR 75.021,04);

7. Subscription by Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli, born on June 23, 1947 in Milan (Italy), resident in 200 Tunnel Road, Berkeley, CA 94705, United States of America, for one thousand eight hundred sixty-one (1.861) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of one thousand eight hundred sixty-one Euro (EUR 1.861,00) together with a share premium in the amount of forty-eight thousand one hundred forty-four Euro and seven cents (EUR 48.144,07) by contribution in cash in the amount of fifty thousand five Euro and seven cents (EUR 50.005,07);

8. Restatement of article 5 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at nine hundred ninety-four thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 994.226,00) represented by sixty-seven thousand seven hundred sixty-one (67,761) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eight hundred six thousand five hundred twenty-one (806.521) preferred A shares (the "Preferred A Shares") and one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four (119.944) preferred A1 shares (the "Preferred A1 Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 5.2. The authorized share capital of the Company amounts to one million six hundred twelve thousand five hundred forty Euro (EUR 1.612.540,00) represented by one million six hundred twelve thousand five hundred forty (1.612.540) shares (either Ordinary Shares, Preferred A Shares or Preferred AI Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The board of directors may increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of (i) either new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11,87), Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87) or Preferred AI Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of up to twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87), or (ii) shares against conversion of any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital pursuant to the terms and conditions attached to the said convertible instruments, and against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares within the limits of the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 and article 5.2 of the articles of the Company will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by the board of directors for this purpose."

9. Restatement of article 7.1. of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **7.1.** In the circumstances where one or several Transferors would intend to execute the Transfer to a Third Party or to multiple Third Parties (also by way of one or more transactions which may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively the "Acquiror") of such number of shares that, as a result of such Transfer(s), the Acquiror would hold more than 50% of the sum of (i) the then subscribed corporate capital of the Company and (ii) any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital, and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is not exercised by any Other Shareholders for any reasons other than the reasons set forth under article 6.3 above, each of the other shareholders (the "Tagging Parties") shall have a tag-along right, pursuant to which each of the Tagging Parties shall be entitled to transfer to the Acquiror which would so hold the Control of the Company all or part of its shares on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s). For the above purposes, prior to the Transfer(s) of any or all of its shares and before to enter into any commitment in respect of such Transfer(s), each Transferor - also jointly with the other Transferors, as applicable - shall cause the Acquiror to irrevocably undertake to purchase such shares of the Tagging Parties that they may wish to sell, on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s)."

10. Restatement of article 8.1. of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **8.1.** Notwithstanding article 7 above but without prejudice to article 6 above, in the circumstances where one or several Transferors would intend to execute the Transfer to a Third Party (or to multiple Third Parties also by way of one or more transactions which may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (the "Buyer") of a number of shares, to be computed as outstanding Preferred A Shares plus outstanding Preferred AI Shares plus Preferred A Shares and Preferred AI Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, representing at least 60% of all outstanding Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred A Shares and Preferred AI Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is not exercised by any Other Shareholders for any reasons other than the reasons set forth under article 6.3 above, each of the other shareholders (the "Dragged Parties"), if so requested by the Transferor(s), shall be subject to a drag-along right, pursuant to which each of the Dragged Parties shall be obliged to transfer to the Buyer all of its shares and warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security on the same terms and conditions as offered by the Buyer(s) to the Transferor

(s), except that the Draggèd Parties, shall not be required to make any representations or grant any warranties with respect to the Company and its business."

11. Restatement of article 9 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9.** The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members but not more than (11) members, divided into up to six (6) categories, respectively denominated "Category A Director(s)", "Category B Director(s)", such Category B Director(s) to be resident in Luxembourg, "Category C Director(s)", "Category D Director(s)", "Category E Director(s)" and "Category F Director(s)", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The chairman of the board of directors shall be selected among the Category F Directors appointed from time to time."

12. Change of the category of the directors as follows and empowerment of Atoz, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, to undertake the filing with the Trade and Companies Register of Luxembourg for this change of category:

- Mr. Jean Schmitt, company director, with professional address at 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, as Category A Director;

- Mr. Alain HEINZ, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as Category B Director;

- Mr. Marco Vismara, company director, with professional address at Via Martinitt, 3 - 20146 Milan, Italy, as Category C Director;

- Mr. Pasquale Pistorio, company director, born on January 6th, 1935 in Agira (Enna), Italy, with professional address at Via Marconni 19, Missaglia, Lecco, Italy, as Category D Director;

- Mr. Alexander DUESENER, with professional address at Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, Category E Director;

- Mr. Piero Martinotti, company director, born on November 10th, 1940 in Vercelli Italy, with professional address at Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italy; as Category F Director;

- Mr. Alberto Sangiovanni Vintencelli, company director, with professional address at 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, United States of America, as Category F Director;

- Mr. Federico Arcelli, company director, with professional address at 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, as Category F Director.

13. Restatement of article 12 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** Unless otherwise agreed by the shareholders, the chief executive officer of the Company shall be appointed upon resolution of the board of directors with qualified majority consistently with article 13 below, and shall be vested with all powers which are necessary and useful to duly carry on the daily management of the Company."

14. Restatement of article 13 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13.** The resolutions of the board of directors shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws, except on the matters listed below which shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws but including the favorable vote of either a Category A Director, a Category C Director and a Category D Director or at least two (2) of such Category A Director, a Category C Director and a Category D Director and the chairman:

- (a) approving and amending any budget and/or business plan of the Company and the Group Companies;
- (b) appointing or removing any managing director in the Company or in the Group Companies and delegating or revoking any power connected thereof;
- (c) changing or adding business lines to the Company's or the Group Companies' business;
- (d) effecting any acquisition or investment in any company or business as going concern;
- (e) authorizing the appointment or appointing an investment bank to sell all the assets or shares of the Company or of the Group Companies;
- (f) appointing a representative of the Company to vote in the shareholders' meeting of the Group Companies (both ordinary and extraordinary) and/or giving the relevant voting instructions;
- (g) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to amend any preferences, privileges or any other kind of rights attached to the Shares;
- (h) authorizing or executing the issue of new Securities where the relevant power has been vested in the board of directors;
- (i) proposal to the ordinary shareholders' meeting of the Company to declare or pay any dividend in respect of the Shares;

- (l) authorizing or effecting any sale of all or substantial part of the assets, or any other kind of reorganization of the Company or of the Group Companies;
- (m) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to liquidate the Company or any other resolution concerning the liquidation of the Company;
- (n) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to amend any provision of the By-Laws;
- (o) proposal to the ordinary shareholders' meeting of the Company to increase or decrease the size of the board of directors;
- (p) undertaking an IPO;
- (q) changing the line of business of the Company or of the Group Companies or other strategic decision aimed to materially alter the purpose or scope of the business of the Company or of the Group Companies;
- (r) effecting any Transfer of the shares of the Group Companies."

15. Restatement of article 14 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14.** Without any prejudice to the provisions set forth in Article 13, the board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require the majorities set forth in Article 13 but including at least the favourable vote of one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote."

16. Restatement of article 16 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, one of which being a Category B Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 15 of the present articles of association."

17. Restatement of article 19 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** The board of directors shall appoint a compensation committee comprised of up to three (3) members which shall have the duty to define and propose for approval of the board of directors or for the proposal by the board of directors to the shareholders' meeting, as the case may be, the compensation and remuneration policies of the Company, including any policy related to stock option plans or other incentives for the directors of the Company. The board of directors may appoint, from time to time, other committees as required to adequately support and advise the Company's board of directors on specific matters."

18. Restatement of article 21 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The resolutions of the ordinary shareholders' meeting of the Company shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws and the present articles of incorporation, except for resolutions that approve the distribution of dividends which shall be validly passed only if adopted with the favorable vote of the shareholders representing at least 60% of the shares; the resolutions of the extraordinary shareholders' meeting of the Company shall be validly passed (i) if at least one half of the share capital is present or represented and (ii) only if adopted with the favorable vote of the shareholders representing at least 66% of the shares.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of June at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

19. Restatement of article 24 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **24.1.** Upon the occurrence of any liquidation of the Company, merger of the Company, sale or disposal of more than 80% of the then subscribed and paid in shares, sale or disposal of all or substantially all the Company's assets (the "Liquidation Event"), the holders of Preferred A Shares and Preferred AI Shares shall have the right to be liquidated in priority vis-à-vis the other shareholders, according to the following order:

(i) any proceed deriving from the Liquidation Event shall be distributed to each holder of Preferred A1 Shares pro-rata, until the liquidation proceeds per Preferred A1 Share cashed (or in case of IPO to be cashed) by each holder of Preferred A1 Shares upon the occurrence of the Liquidation Event shall be equal to the 1.5 times the Preferred A1 weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share, it being understood that the Preferred A1 weighted average investment shall represent at any relevant time and for each shareholder having subscribed and/or purchased Preferred A1 Shares, as the case may be, with respect of exclusively the Preferred AI Shares subscribed and/or purchased, the ratio between (x) the total price paid for acquisition of such Preferred A1 Shares up to such relevant time and (y) the total number of Preferred A1 Shares held by such Investor at such relevant time;

(ii) any proceed outstanding after the distribution set out under (i) shall be distributed to each holder of Preferred A Shares pro-rata, on the basis of the total cash investment made by each holder of such shares, until the liquidation proceeds per Preferred A Share cashed (or in case of IPO to be cashed) by each holder of Preferred A Shares upon the occurrence of the Liquidation Event shall be equal to the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share it being understood that the Preferred A weighted average investment shall represent at any relevant time and for Sofinnova, Cape, Fondamenta, Mr. Pistorio, Mr. Vanzi, Mr. Cilento and Cadence, with respect of exclusively the Preferred

A Shares subscribed, the ratio between (i) the total price paid for acquisition of previously issued shares in the Company or in Accent SPA and/or for the subscription upon the exercise of warrants of newly issued Shares in the Company or in Accent SPA paid by such shareholders to any shareholders or Third Party or to the Company, as the case may be, up to such relevant time and (ii) the total number of Preferred A Shares held by such shareholders at such relevant time;

(iii) any proceed outstanding after the distribution set out under (i) and (ii) above shall be distributed among the shareholders (including the holders of Preferred A Shares and of Preferred A1 Shares) pro-rata to the number of Shares to be liquidated or sold or disposed as a consequence of or in connection with, any Liquidation Event.

24.2. The Parties agree that, in case the Liquidation Event is a merger of the Company, the shares of the successor corporation resulting from the merger shall be allocated as follows:

(i) to each holder of Preferred A1 Shares, pro rata, up to a number of new shares representing a value per Preferred A1 Share so transferred equal to 1.5 times the Preferred A1 weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share;

(ii) any new shares outstanding after the allocation set out under (i) above shall be allocated to each holder of Preferred A Shares, pro rata, up to a number of new shares representing a value per Preferred A Share so transferred equal to the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share;

(iii) any new shares outstanding after the allocation set out under (i) and (ii) above shall be allocated among the Parties (including the holders of Preferred Shares) pro-rata to the number of Shares owned by each of the Parties (including the holders of Preferred Shares) at the relevant time."

20. Authorization to the Company's directors to issue the following warrants based on the terms and conditions outlined below, to prepare relevant warrant subscription agreements and execute the said agreements for and on behalf of the Company:

- two hundred twelve thousand eight hundred ten (212.810) warrants A1 attributing, for no consideration, the right to subscribe two hundred twelve thousand eight hundred ten (212.810) Preferred A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share, to the profit of SOFINNOVA, prenamed;

- sixteen thousand six hundred fifty-four (16.654) warrants A1, attributing, for no consideration, the right to subscribe sixteen thousand six hundred fifty-four (16.654) Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share, and sixteen thousand two hundred fourteen (16.214) warrants A2 attributing, for no consideration, the right to subscribe sixteen thousand two hundred fourteen (16.214) Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twenty-six Euro and eighty-seven cents (EUR 26,87) per share, to the profit of Mr. Pasquale Pistorio, prenamed;

- five thousand five hundred eighty-four (5.584) warrants A1 attributing, for no consideration, the right to subscribe five thousand five hundred eighty-four (5.584) Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share, to the profit of Mr. Pier Angelo Martinotti, prenamed;

- one thousand one hundred eighteen (1.118) warrants A1 attributing, for no consideration, the right to subscribe one thousand one hundred eighteen (1.118) Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share, to the profit of Mr. Carlo Cilento, prenamed;

- three thousand seven hundred twenty-two (3.722) warrants A1 attributing, for no consideration, the right to subscribe three thousand seven hundred twenty-two (3.722) Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share, to the profit of Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli, prenamed;

- up to eleven thousand five hundred (11.500) warrants A3 attributing, for no consideration, the right to subscribe up to eleven thousand five hundred (11.500) Preferred A1 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each to the profit of Kreos Capital III Limited, a private company incorporated in Jersey with registered number 94977 whose registered office is at 47 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QB, at terms and conditions as agreed upon between Kreos Capital III Limited and the Company;

- up to fifty-five thousand three hundred and ten (55.310) warrants A1 attributing, for no consideration, the right to subscribe up to fifty-five thousand three hundred and ten (55.310) Preferred A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, at an exercise price of twelve Euro and eighty-seven cents (EUR 12,87) per share; (all the warrants being referred as to Warrants)

21. Authorization to the Company's directors to increase the stock option plan by sixty-one thousand seventy-two (61.072) new options (each to subscribe one ordinary share of the Company) with nominal value of one Euro (EUR 1,00) and to mandate the compensation committee to define the criteria of the allocation and the exercise price of such additional stock options.

22. Miscellaneous.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 119.944,00) in order to raise it from its present amount of eight hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-two Euro (EUR 874.282,00) nine hundred ninety-four thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 994.226,00) by creation and issue of one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four (119.944) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Second resolution

CADENCE DESIGN SYSTEMS, INC., CAPE NATEXIS PRIVATE EQUITY FUND, FONDAMENTA SSGI, Mr. Massimo Vanzi and CADENCE DESIGN SYSTEMS (IRELAND) LIMITED resolve to waive their preferred subscription right in favor of:

- SOFINNOVA CAPITAL V, for the subscription of one hundred six thousand four hundred five (106.405) new preferred A1 shares;
 - Mr. Pasquale Pistorio, for the subscription of eight thousand three hundred twenty-seven (8.327) new preferred A1 shares;
 - Mr. Carlo Cilento for the subscription of five hundred fifty-nine (559) new preferred A1 shares;
 - Mr. Piero Martinotti for the subscription of two thousand seven hundred ninety-two (2.792) new preferred A1 shares;
- and
- Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli for the subscription of one thousand eight hundred sixty-one (1.861) new preferred A1 shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervene:

- SOFINNOVA, prenamed, here represented by Mr Dominique Le onard, prenamed, by virtue of a proxy established on March 2010, declares to subscribe for one hundred six thousand four hundred five (106.405) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and to fully pay them up in the amount of one hundred six thousand four hundred five Euro (EUR 106.405,00) together with a share premium in the amount of two million seven hundred fifty-two thousand six hundred ninty-seven Euro and thirty-five cents (EUR 2.752.697,35) by (i) contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the amount of one million five hundred ninety-nine thousand eighty-seven Euro and forty-four cents (EUR 1.599.087,44) held by SOFINNOVA towards the Company and (ii) contribution in cash in the amount of one million two hundred sixty thousand fourteen Euro and ninety-one cents (EUR 1.260.014,91);

- Mr. Pasquale Pistorio, prenamed, here represented by Mr. Dominique Leonard, prenamed, by virtue of a proxy established in March 2010, declares to subscribe for eight thousand three hundred twenty-seven (8.327) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and to fully pay them up in the amount of eight thousand three hundred twenty-seven Euro (EUR 8.327,00) together with a share premium in the amount of two hundred fifteen thousand four hundred nineteen Euro and forty-nine cents (EUR 215.419,49) by (i) contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the amount of seventy-three thousand seven hundred thirty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 73.731,28) held by Mr. Pasquale Pistorio towards the Company and (ii) contribution in cash in the amount of one hundred fifty thousand fifteen Euro and twenty-one cents (EUR 150.015,21);

- Mr. Carlo Cilento, prenamed, here represented by Mr. Dominique Leonard, prenamed, by virtue of a proxy established in March 2010, declares to subscribe for five hundred fifty-nine (559) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and to fully pay them up in the amount of five hundred fifty-nine Euro (EUR 559,00) together with a share premium in the amount of fourteen thousand four hundred sixty-one Euro and thirty-three cents (EUR 14.461,33) by contribution in cash in the amount of fifteen thousand twenty Euro and thirty-three cents (EUR 15.020,33);

- Mr. Pier Angelo Martinotti, prenamed, here represented by Mr. Dominique Leonard, prenamed, by virtue of a proxy established in March 2010, declares to subscribe for two thousand seven hundred ninety-two (2.792) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and to fully pay them up in the amount of two thousand seven hundred ninety-two Euro (EUR 2.792,00) together with a share premium in the amount of seventy-two thousand two hundred twenty-nine Euro and four cents (EUR 72.229,04) by contribution in cash in the amount of seventy-five thousand twenty-one Euro and four cents (EUR 75.021,04); and

- Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli, prenamed, here represented by Mr. Dominique Leonard, prenamed, by virtue of a proxy established in March 2010, declares to subscribe for one thousand eight hundred sixty-one (1.861) new preferred A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and full payment in the amount of one thousand eight hundred sixty-one Euro (EUR 1.861,00) together with a share premium in the amount of forty-eight thousand one hundred forty-four Euro and seven cents (EUR 48.144,07) by contribution in cash in the amount of fifty thousand five Euro and seven cents (EUR 50.005,07).

The total amount of one million five hundred fifty thousand seventy-six Euro and fifty-six cents (EUR 1.550.076,56) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The total value of the contribution in kind is declared by SOFINNOVA and Mr. Pasquale Pisrorio to be in the aggregate amount of one million six hundred seventy-two thousand eight hundred eighteen Euro and seventy-two cents (EUR 1.672.818,72), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, established by Mr. Alain Blondlet, auditor, having his professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that, the fair market value of the Advance to be contributed to the Company is not at least equal to the number and nominal value of the Shares to be issued, plus share premium."

The prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above mentioned auditor's report;
- a contribution declaration from SOFINNOVA, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a contribution declaration from Mr. Pasquale Pistorio, attesting that he is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the directors of the Company.

Effective implementation of the contribution

SOFINNOVA, prenamed, and Mr. Pasquale Pistorio, prenamed, declare that:

- they are the unlimited owners of the assets to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of these be transferred to it.
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at nine hundred ninety-four thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 994.226,00) represented by sixty-seven thousand seven hundred sixty-one (67,761) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eight hundred six thousand five hundred twenty-one (806.521) preferred A shares (the "Preferred A Shares") and one hundred nineteen thousand nine hundred forty-four (119.944) preferred A1 shares (the "Preferred A1 Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 5.2. The authorized share capital of the Company amounts to one million six hundred twelve thousand five hundred forty Euro (EUR 1.612.540,00) represented by one million six hundred twelve thousand five hundred forty (1.612.540) shares (either Ordinary Shares, Preferred A Shares or Preferred A1 Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The board of directors may increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of (i) either new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each together with a share premium of eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11,87), Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each together with a share premium of twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87) or Preferred A1 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each together with a share premium of up to twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87), or (ii) shares against conversion of any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital pursuant to the terms and conditions attached to the said convertible instruments, and against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares within the limits of the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 and article 5.2 of the articles of the Company will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by the board of directors for this purpose."

Fourth resolution

The meeting resolves to restate article 7.1. of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **7.1.** In the circumstances where one or several Transferors would intend to execute the Transfer to a Third Party or to multiple Third Parties (also by way of one or more transactions which may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively the "Acquiror") of such number of shares that, as a result of such Transfer(s), the Acquiror would hold more than 50% of the sum of (i) the then subscribed corporate capital of the Company and (ii) any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital, and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is not exercised by any Other Shareholders for any reasons other than the reasons set forth under article 6.3 above, each of the other shareholders (the "Tagging Parties") shall have a tag-along right, pursuant to which each of the Tagging Parties shall be entitled to transfer to the Acquiror which would so hold the Control of the Company all or part of its shares on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s). For the above purposes, prior to the Transfer(s) of any or all of its shares and before to enter into any commitment in respect of such Transfer(s), each Transferor - also jointly with the other Transferors, as applicable - shall cause the Acquiror to irrevocably undertake to purchase such shares of the Tagging Parties that they may wish to sell, on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s)."

Fifth resolution

The meeting resolves to restate article 8.1. of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **8.1.** Notwithstanding article 7 above but without prejudice to article 6 above, in the circumstances where one or several Transferors would intend to execute the Transfer to a Third Party (or to multiple Third Parties also by way of one or more transactions which may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (the "Buyer") of a number of shares, to be computed as outstanding Preferred A Shares plus outstanding Preferred AI Shares plus Preferred A Shares and Preferred A1 Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, representing at least 60% of all outstanding Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred A Shares and Preferred A1 Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is not exercised by any Other Shareholders for any reasons other than the reasons set forth under article 6.3 above, each of the other shareholders (the "Dragged Parties"), if so requested by the Transferor(s), shall be subject to a drag-along right, pursuant to which each of the Dragged Parties shall be obliged to transfer to the Buyer all of its shares and warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security on the same terms and conditions as offered by the Buyer(s) to the Transferor (s), except that the Dragged Parties, shall not be required to make any representations or grant any warranties with respect to the Company and its business."

Sixth resolution

The meeting resolves to restate article 9 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9.** The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members but not more than (11) members, divided into up to six (6) categories, respectively denominated "Category A Directors", "Category B Director(s)", such Category B Director(s) to be resident in Luxembourg, "Category C

Director(s)", "Category D Director(s)", "Category E Director(s)" and "Category F Director(s)", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The chairman of the board of directors shall be selected among the Category F Directors appointed from time to time."

Seventh resolution

The meeting resolves to change the category of the directors as follows and to empower Atoz, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, to undertake the filing with the Trade and Companies Register of Luxembourg for this change of category:

- Mr. Jean Schmitt, company director, with professional address at 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, as Category A Director;
- Mr. Alain HEINZ, company director, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as Category B Director;
- Mr. Marco Vismara, company director, with professional address at Via Martinitt, 3 - 20146 Milan, Italy, as Category C Director;
- Mr. Pasquale Pistorio, company director, born on January 6th, 1935 in Agira (Enna), Italy, with professional address at Via Marconni 19, Missaglia, Lecco, Italy, as Category D Director;
- Mr. Alexander DUESENER, company director, with professional address at Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, Category E Director;
- Mr. Piero Martinotti, company director, born on November 10th, 1940 in Vercelli Italy, with professional address at Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italy; as Category F Director;
- Mr. Alberto Sangiovanni Vintencelli, company director, with professional address at 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, United States of America, as Category F Director;
- Mr. Federico Arcelli, company director, with professional address at 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, as Category F Director.

Eighth resolution

The meeting resolves to restate article 12 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** Unless otherwise agreed by the shareholders, the chief executive officer of the Company shall be appointed upon resolution of the board of directors with qualified majority consistently with article 13 below, and shall be vested with all powers which are necessary and useful to duly carry on the daily management of the Company."

Ninth resolution

The meeting resolves to restate article 13 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13.** The resolutions of the board of directors shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws, except on the matters listed below which shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws but including the favorable vote of either a Category A Director, a Category C Director and a Category D Director or at least two (2) of such Category A Director, a Category C Director and a Category D Director and the chairman:

- (a) approving and amending any budget and/or business plan of the Company and the Group Companies;
- (b) appointing or removing any managing director in the Company or in the Group Companies and delegating or revoking any power connected thereof;
- (c) changing or adding business lines to the Company's or the Group Companies' business;
- (d) effecting any acquisition or investment in any company or business as going concern;
- (e) authorizing the appointment or appointing an investment bank to sell all the assets or shares of the Company or of the Group Companies;
- (f) appointing a representative of the Company to vote in the shareholders' meeting of the Group Companies (both ordinary; and extraordinary) and/or giving the relevant voting instructions;
- (g) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to amend any preferences, privileges or any other kind of rights attached to the Shares;
- (h) authorizing or executing the issue of new Securities where the relevant power has been vested in the board of directors;
- (i) proposal to the ordinary shareholders' meeting of the Company to declare or pay any dividend in respect of the Shares;
- (l) authorizing or effecting any sale of all or substantial part of the assets, or any other kind of reorganization of the Company or of the Group Companies;
- (m) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to liquidate the Company or any other resolution concerning the liquidation of the Company;
- (n) proposal to the extraordinary shareholders' meeting of the Company to amend any provision of the By-Laws;
- (o) proposal to the ordinary shareholders' meeting of the Company to increase or decrease the size of the board of directors;

- (p) undertaking an IPO;
- (q) changing the line of business of the Company or of the Group Companies or other strategic decision aimed to materially alter the purpose or scope of the business of the Company or of the Group Companies;
- (r) effecting any Transfer of the shares of the Group Companies.

Tenth resolution

The meeting resolves to restate article 14 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14.** Without any prejudice to the provisions set forth in article 13, the board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require the majorities set forth in Article 13 but including at least the favourable vote of one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote."

Eleventh resolution

The meeting resolves to restate article 16. of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, one of which being a Category B Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 15 of the present articles of association."

Twelfth resolution

The meeting resolves to restate article 19 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** The board of directors shall appoint a compensation committee comprised of up to three (3) members which shall have the duty to define and propose for approval of the board of directors or for the proposal by the board of directors to the shareholders' meeting, as the case may be, the compensation and remuneration policies of the Company, including any policy related to stock option plans or other incentives for the directors of the Company. The board of directors may appoint, from time to time, other committees as required to adequately support and advise the Company's board of directors on specific matters."

Thirteenth resolution

The meeting resolves to restate article 21 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The resolutions of the ordinary shareholders' meeting of the Company shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws and the present articles of incorporation, except for resolutions that approve the distribution of dividends which shall be validly passed only if adopted with the favorable vote of the shareholders representing at least 60% of the shares; the resolutions of the extraordinary shareholders' meeting of the Company shall be validly passed (i) if at least one half of the share capital is present or represented and (ii) only if adopted with the favorable vote of the shareholders representing at least 66% of the shares."

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of June at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

Fourteenth resolution

The meeting resolves to restate article 24 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 24.1.** Upon the occurrence of any liquidation of the Company, merger of the Company, sale or disposal of more than 80% of the then subscribed and paid in shares, sale or disposal of all or substantially all the Company's assets (the "Liquidation Event"), the holders of Preferred A Shares and Preferred AI Shares shall have the right to be liquidated in priority vis-a-vis the other shareholders, according to the following order:

(i) any proceed deriving from the Liquidation Event shall be distributed to each holder of Preferred A1 Shares pro-rata, until the liquidation proceeds per Preferred A1 Share cashed (or in case of IPO to be cashed) by each holder of Preferred A1 Shares upon the occurrence of the Liquidation Event shall be equal to the 1.5 times the Preferred AI weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share, it being understood that the Preferred A1 weighted average investment shall represent at any relevant time and for each shareholder having subscribed and/or purchased Preferred A1 Shares, as the case may be, with respect of exclusively the Preferred AI Shares subscribed and/or purchased, the ratio between (x) the total price paid for acquisition of such Preferred A1 Shares up to such relevant time and (y) the total number of Preferred AI Shares held by such Investor at such relevant time;

(ii) any proceed outstanding after the distribution set out under (i) shall be distributed to each holder of Preferred A Shares pro-rata, on the basis of the total cash investment made by each holder of such shares, until the liquidation proceeds per Preferred A Share cashed (or in case of IPO to be cashed) by each holder of Preferred A Shares upon the occurrence of the Liquidation Event shall be equal to the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share it being understood that the Preferred A weighted average investment shall represent at any relevant time and for

Sofinnova, Cape, Fondamenta, Mr. Pistorio, Mr. Vanzi, Mr. Cilento and Cadence, with respect of exclusively the Preferred A Shares subscribed, the ratio between (i) the total price paid for acquisition of previously issued shares in the Company or in Accent SPA and/or for the subscription upon the exercise of warrants of newly issued Shares in the Company or in Accent SPA paid by such shareholders to any shareholders or Third Party or to the Company, as the case may be, up to such relevant time and (ii) the total number of Preferred A Shares held by such shareholders at such relevant time;

(iii) any proceed outstanding after the distribution set out under (i) and (ii) above shall be distributed among the shareholders (including the holders of Preferred A Shares and of Preferred A1 Shares) pro-rata to the number of Shares to be liquidated or sold or disposed as a consequence of or in connection with, any Liquidation Event.

24.2. The shareholders agree that, in case the Liquidation Event is a merger of the Company, the shares of the successor corporation resulting from the merger shall be allocated as follows:

(i) to each holder of Preferred A1 Shares, pro rata, up to a number of new shares representing a value per Preferred A1 Share so transferred equal to 1.5 times the Preferred A1 weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share;

(ii) any new shares outstanding after the allocation set out under (i) above shall be allocated to each holder of Preferred A Shares, pro rata, up to a number of new shares representing a value per Preferred A Share so transferred equal to the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share;

(iii) any new shares outstanding after the allocation set out under (i) and (ii) above shall be allocated among the Parties (including the holders of Preferred Shares) pro-rata to the number of Shares owned by each of the Parties (including the holders of Preferred Shares) at the relevant time."

Fifteenth resolution

The meeting resolves to authorize the Company's directors (i) to issue the Warrants and (ii) to define the terms and conditions of such issue, to prepare a warrant subscription agreement, set the subscription price and the exercise price and execute the said agreement for and on behalf of the Company.

Sixteenth resolution

The meeting resolves to authorize the Company's directors to increase the stock option plan by sixty-one thousand seventy-two (61.072) new options and to mandate the compensation committee to define the criteria of the allocation of the additional stock options.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions of capital are estimated at approximately four thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Accent International S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.871 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 en date du 29 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Dominique Leonard, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-sept mille sept cent soixante et une (67.761) actions ordinaires et huit cent six mille cinq cent vingt et une (806.521) actions préférentielles A de la Société, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 119.944,00) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 874.282,00) à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six Euro (EUR 994.226,00) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (119.944) de nouvelles actions préférentielles A1, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune;

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par CADENCE DESIGN SYSTEMS, INC., CAPE NATIXIS PRIVATE EQUITY FUND, FONDAMENTA SSGI, M. Massimo Vanzi et CADENCE DESIGN SYSTEMS (IRELAND) LIMITED en faveur de:

- SOFINNOVA CAPITAL V, pour la souscription de cent six mille quatre cent cinq (106.405) nouvelles actions préférentielles A1;

- M. Pasquale Pistorio, pour la souscription de huit mille trois cent vingt-sept (8.327) nouvelles actions préférentielles A1;

- M. Carlo Cilento, pour la souscription de cinq cent cinquante-neuf (559) nouvelles actions préférentielles A1;

- M. Pier Angelo Martinotti, pour la souscription de deux mille sept cent quatre-vingt-douze (2.792) nouvelles actions préférentielles A1; et

- Mr. Alberto Sangiovanni Vincentelli pour la souscription de mille huit cent soixante et un (1.861) nouvelles actions préférentielles A1.

3. Souscription par SOFINNOVA CAPITAL V, fonds commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion, SOFINNOVA PARTNERS SA, une société de droit français ayant son siège au 17, rue de Surène, 75008 Paris (France), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 413 388 596 (SOFINNOVA), de cent six mille quatre cent cinq (106.405) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et libération intégrale d'un montant de cent six mille quatre cent cinq Euro (EUR 106.405,00), et paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions sept cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et trente-cinq centimes (EUR 2.752.697,35) par apport (i) en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-sept Euro et quarante-quatre centimes (EUR 1.599.087,44) détenue par SOFINNOVA, prénommée, à l'encontre de la Société et (ii) en numéraire pour un montant total d'un million deux cent soixante mille quatorze Euro et quatre-vingt-onze centimes (EUR 1.260.014,91);

4. Souscription par M. Pasquale Pistorio, né à Agira (Enna) le 6 janvier 1936, résidant à Via Marconi 19, Missaglia, Lecco, Italie, de huit mille trois cent vingt-sept (8.327) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et libération intégrale d'un montant de huit mille trois cent vingt-sept Euro (EUR 8.327,00), et paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quinze mille quatre cent dix-neuf Euro et quarante-neuf centimes (EUR 215.419,49) par apport (i) en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de soixante-treize mille sept cent trente et un Euro et vingt-huit centimes (EUR 73.731,28) détenue par M. Pasquale Pistorio, prénommé, à l'encontre de la Société et (ii) en numéraire pour un montant total de cent cinquante mille quinze Euro et vingt et un centimes (EUR 150.015,21);

5. Souscription par M. Carlo Cilento, né à Rome (Italie) le 29 juillet 1939; résident à Rome, Via Chisimaio 29, Italie, de cinq cent cinquante-neuf (559) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et libération intégrale d'un montant de cinq cent cinquante-neuf Euro (EUR 559,00), et paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatorze mille quatre cent soixante et un Euro et trente-trois centimes (EUR 14.461,33) par apport en numéraire pour un montant total de quinze mille vingt Euro et trente-trois centimes (EUR 15.020,33);

6. Souscription par M. Pier Angelo Martinotti, né à Vercelli (Italie) le 10 novembre 1940; résident à Vilaggio Belvedere 14, 20040 Usmate, Milan, Italie, de deux mille sept cent quatre-vingt-douze (2.792) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et libération intégrale d'un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 2.792,00), et paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-douze mille deux cent vingt-neuf Euro et quatre centimes (EUR 72.229,04) par apport en numéraire pour un montant total de soixante-quinze mille vingt et un Euro et quatre centimes (EUR 75.021,04);

7. Souscription par M. Alberto Sangiovanni Vincentelli, né le 23 juin 1947 à Milan (Italie), résident à 200 Tunnel Road, Berkeley, CA 94705, Etats-Unis d'Amérique, de mille huit cent soixante et un (1.861) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et libération intégrale d'un montant de mille huit cent soixante et un Euro (EUR 1.861,00) et paiement d'une prime d'émission d'un montant quarante-huit mille cent quarante-quatre Euro et sept centimes (EUR 48.144,07) par apport en numéraire pour un montant total de cinquante mille cinq Euro et sept centimes (EUR 50.005,07);

8. Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six Euro (EUR 994.226,00) divisé en soixante-sept mille sept cent soixante et une (67.761) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), huit cent six mille cinq cent vingt et une (806.521) actions préférentielles A (les "Actions Préférentielles A") et cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (119.944) actions préférentielles A1 (les "Actions Préférentielles A1"), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et entièrement libérées.

Les actions peuvent être matérialisées au choix du détenteur par des certificats représentant des actions uniques ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions peuvent être créées sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en respectant les conditions légales.

Art. 5.2. Le capital social autorisé de la Société s'élève à un million six cent douze mille cinq cent quarante Euro (EUR 1.612.540,00) représenté par un million six cent douze mille cinq cent quarante (1.612.540,00) d'actions (soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles A, soit des Actions Préférentielles A1) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

Le conseil d'administration peut augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, soit par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), de nouvelles Actions Préférentielles A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87) ou de nouvelles Actions Préférentielles A1 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de maximum vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87), soit par conversion de warrants, stock option, obligations et notes convertibles et tout autre instrument ou obligation convertible conformément aux conditions générales y relatives, contre paiement en numéraire;

- déterminer le lieu et la date des émissions successives; et

- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions supplémentaires du capital social autorisé qui n'auraient alors pas été émises par le conseil d'administration.

Conséquemment à chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment établie selon les formes prescrites par la loi, l'article 5.1. paragraphe premier des statuts de la Société doit être amendé afin de faire état de l'augmentation du capital; une telle modification doit être enregistrée par acte authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration."

9. Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société comme suit:

" **7.1.** Dans les circonstances où un ou plusieurs Cédants auraient l'intention de réaliser la cession au bénéfice d'un tiers ou de plusieurs tiers (collectivement l'"Acquéreur") (et également par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) d'un nombre d'actions qui représenterait une participation de l'Acquéreur de plus de cinquante pour cent (50%) du (i) capital social souscrit de la Société et (ii) des warrants, stock option, notes et obligations convertibles ou de tout autre instrument et obligations convertibles en capital, et que le droit de préemption prévu à l'article 6 des présentes n'est pas exercé par d'Autres Actionnaires pour des motifs ne relevant pas des dispositions de l'article 6.3, chacun des Autres Actionnaires (les "Parties Bénéficiaires du Droit") dispose d'un droit de sortie conjointe en vertu duquel chacune des Parties Bénéficiaires du Droit a le droit de céder à l'Acquéreur détenant ainsi le contrôle de la Société, l'intégralité ou une partie de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

Aux fins précitées, préalablement à la cession de tout ou partie de ses actions et avant de conclure tout accord concernant cette cession, chaque Cédant - conjointement avec les autres Cédants le cas échéant - obtiendra de l'Acquéreur qu'il s'engage de façon irrévocable à acheter ces actions que les parties bénéficiaires du droit souhaitent vendre selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants."

10. Modification de l'article 8.1. des statuts de la Société comme suit:

" **8.1.** Nonobstant les dispositions de l'article 7 mais sans préjudice de l'article 6, dans le cadre de circonstances où un ou plusieurs Cédants auraient l'intention de réaliser une cession à un tiers (et également par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (l'"Acheteur") d'un nombre d'actions à être déduit des Actions Préférentielles A et des d'Actions Préférentielles A1 existantes ou pouvant être émise dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles, représentant au moins 60% Actions Préférentielles A et des d'Actions Préférentielles A1 existantes ou pouvant être émise dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles et que le droit de préemption prévu à l'article 6 n'est pas exercé par d'autres actionnaires pour des

motifs ne relevant pas de l'article 6.3, chacun des autres actionnaires (les "Parties Tenues à l'Obligation"), si les cédants en font la demande, est assujéti à une obligation de cession en vertu de laquelle chacune des parties assujétiées à l'obligation de cession sera tenue de céder à l'Acheteur l'intégralité de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par les Acheteurs aux cédants, sauf que les Parties Tenues à l'Obligation, ne seront pas tenues de faire des déclarations ou d'accorder des garanties à l'égard de la Société et de son activité."

11. Modification de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le "Conseil d'Administration") composé au minimum de trois (3) membres et au maximum de onze (11) membres, divisés en six (6) catégories, nommées respectivement "Administrateur(s) de Catégorie A", "Administrateur(s) de Catégorie B" (devant être résident luxembourgeois, "Administrateur (s) de Catégorie C", "Administrateurs) de Catégorie D", "Administrateur(s) de Catégorie E" et "Administrateur(s) de Catégorie F", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le président du conseil d'administration devra être choisi par les Administrateurs de Catégorie F."

12. Modifier les catégories des Administrateurs comme indiqué ci-dessous et de donner pouvoir à Atoz, ayant son siège au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg afin de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société:

- M. Jean Schmitt, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- M. Alain HEINZ, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B;

- M. Marco Vismara, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Via Martinitt, 3 - 20146 Milan, Italie, en tant qu'Administrateur de Catégorie C;

- M. Pasquale Pistorio, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Via Marconni 19, Missaglia, Lecco, Italie, en tant qu'Administrateur de Catégorie D;

- M. Alexander DUESENER, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, en tant qu'Administrateur de Catégorie E;

- M. Piero Martinotti, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italie; en tant qu'Administrateur de Catégorie F;

- Mr. Alberto Sangiovanni Vintencelli, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur de Catégorie F;

- Mr. Federico Arcelli, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie F.

13. Modification de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12.** Sauf accord contraire des actionnaires, le président directeur général de la Société est désigné par adoption d'une résolution du conseil d'administration à la majorité qualifiée visée à l'article 13 et sera investi de tous les pouvoirs nécessaires ou utiles à l'exercice régulier de la gestion et de l'administration quotidienne de la Société."

14. Modification de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.** Les résolutions du conseil d'administration sont valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables à l'exception des résolutions afférentes aux matières listées ci-après qui seront valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables incluant le vote favorable d'un administrateur de catégorie A, d'un administrateur de catégorie C et d'un administrateur de catégorie D ou d'au moins deux administrateurs appartenant à l'une des catégories A, C ou D et du Président:

(a) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société visant à modifier les droits préférentiels, privilèges ou droits d'autre nature attachés aux actions;

(b) autorisation ou réalisation d'une émission d'actions nouvelles lorsque les pouvoirs y afférents ont été dévolus au conseil d'administration;

(c) proposition à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société visant à déclarer ou payer des dividendes afférents aux actions;

(d) autorisation ou réalisation d'une cession de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs ou autre type de restructuration de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(e) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société, de liquidation de la Société ou toute autre résolution concernant la liquidation de la Société;

(f) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société de modification des statuts;

(g) proposition à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'augmentation ou de réduction de la taille du conseil d'administration;

(h) lancement d'une 1PO (placement initial de titres);

(i) changement du secteur d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe ou autres décisions à caractère stratégique visant à modifier substantiellement l'objet ou le champ d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(l) réalisation d'un transfert des actions des Sociétés du Groupe."

15. Modification de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 14.** Sans préjudice des dispositions de l'article 13, le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec la présence ou la représentation d'au moins un Administrateur de Catégorie B. L'adoption de toutes les décisions du conseil d'administration requiert la majorité établie à l'article 13 incluant au moins un vote favorable d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président de la réunion dispose d'une voix prépondérante."

16. Modification de l'article 16 des statuts de la Société comme suit

" **Art. 16.** La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'un d'eux doit être un Administrateur de Catégorie B, à condition qu'il ait été statué sur l'autorisation de signature des mandataires ou en matière de délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des présents statuts."

17. Modification de l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 19.** Le conseil d'administration doit désigner un comité chargé des rémunérations composé de trois (3) membres au maximum, chargé de définir et de proposer à l'approbation du conseil d'administration ou en vue d'une proposition du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires selon le cas, des politiques en matière de rémunérations et salaires de la Société incluant toute politique liée aux programmes d'options de souscription d'actions ou autres schémas d'intéressement concernant les administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut nommer au fur et à mesure, d'autres comités spécialisés afin de pouvoir être mieux conseiller sur des questions précises."

18. Modification de l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sont adoptées valablement selon les majorités prévues par les lois applicables et les présents statuts à l'exception des résolutions approuvant la distribution des dividendes lesquelles ne sont adoptées valablement que si elles le sont avec le vote favorable des actionnaires représentant au moins soixante pour cent (60%) des actions; Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ne sont adoptées valablement que si (i) au moins la moitié du capital social est présent ou représenté et si (ii) elles le sont avec le vote favorable des actionnaires représentant au moins soixante-six pour cent (66%) des actions.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au Luxembourg au lieu indiqué dans les avis de convocation le quinze juin à 11 heures. Si ce jour tombe un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant."

19. Modification de l'article 24 des statuts de la Société comme suit:

" **24.1.** En cas d'événement donnant lieu à liquidation de la Société, à la fusion de la Société, en cas de cession ou aliénation de plus de 80 % des actions alors souscrites et libérées, de cession ou aliénation de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société (les "Événements Donnant Lieu à Liquidation"), les détenteurs d'actions préférentielles A et préférentielles A1 bénéficient d'un droit prioritaire à la liquidation de leurs actions préférentielles A et préférentielles A1, par priorité aux autres actionnaires selon l'ordre suivant:

(i) tout produit provenant d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation sera distribué à chaque détenteur des actions préférentielles A1 de façon proratisée jusqu'à ce que les produits de la liquidation par action préférentielle A1 encaissés (ou en cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A1 lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois et demi du montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque action préférentielle A1 concernée, étant entendu que l'investissement moyen pondéré par action préférentielle A1 représentera à tout moment donné, et à l'égard des détenteurs d'actions préférentielles A1 exclusivement, le rapport existant entre (i) le prix total payé pour l'acquisition de ces actions préférentielle A1 et (ii) le nombre total des actions préférentielles A1 détenues par l'actionnaire, à ce moment;

(ii) tout produit restant après la distribution définie à l'alinéa (i) sera distribué entre les actionnaires d'action préférentielle A au prorata, sur base du montant de l'investissement réalisé par les actionnaires d'action préférentielle A, jusqu'à ce que les produits de la liquidation par action préférentielle A encaissés (ou en cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois et demi du montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque action préférentielle A concernée, étant entendu que l'investissement moyen pondéré représentera à tout moment donné et à l'égard de Sofinnova, Cape, Fundamenta, M. Pistorio, M. Vanzi, M. Cilento et Cadence en ce qui concerne les actions préférentielles A souscrites exclusivement, le rapport existant entre (i) le prix total payé pour l'acquisition des actions précédemment émises de la Société ou d'Accent SPA et/ou pour la souscription des actions nouvellement émises de la Société ou d'Accent SPA payées par ces actionnaires à tout actionnaire ou tiers ou à la Société, selon le cas jusqu'à un moment donné et (ii) le nombre total des actions

détenues par Sofinnova, Cape, Fondamenta, M Pistorio, M. Vanzi, M. Cilento et Cadence ce qui concerne les actions préférentielles A souscrites exclusivement, à ce moment;

(iii) tout produit restant après la distribution définie aux alinéas (i) et (ii) sera distribué entre les actionnaires (incluant les détenteurs d'actions préférentielles) au prorata du nombre des actions à liquider ou vendues ou aliénées en conséquence de ou se rapportant à l'Événement Donnant Lieu à Liquidation.

24.2 Les actionnaires conviennent que lorsque l'Événement Donnant Lieu à la Liquidation est une fusion de la Société, les actions de la Société née des opérations de fusion seront attribuées comme suit:

(i) à chaque détenteur des actions préférentielles A1, au prorata, du nombre d'actions nouvelles représentant une valeur par action préférentielle A1 ainsi transférée égale à une fois et demi le montant de l'investissement moyen pondéré pour chaque action préférentielle A1 concernée;

(ii) les actions nouvelles en circulation après l'affectation définie à l'alinéa (i) seront réparties entre les actionnaires d'actions préférentielles A, au prorata, allant jusqu'à un nombre d'actions nouvelle représentant une valeur par action préférentielle A ainsi transférée égale à l'investissement moyen pondéré pour chaque action préférentielle A du nombre des actions possédées par chacun des actionnaires;

(iii) les actions nouvelles en circulation après l'affectation définie aux alinéas (i) et (ii) seront réparties entre les actionnaires (incluant les actionnaires d'actions préférentielles) au prorata du nombre des actions possédées par chacun des actionnaires (incluant les actionnaires d'actions préférentielles) à ce moment."

20. Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre les warrants, listés ci-dessous, de définir les termes et conditions relatives à leurs émissions, de préparer les contrats de souscription, de fixer le prix de souscription et le prix d'exercice et d'exécuter au nom et pour le compte de la Société les dits contrats:

- deux cent douze mille huit cent dix (212.810) warrants A1, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87) chacun, au profit de SOFINNOVA, susnommée;

- vingt mille quatre (20.004) warrants A1, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87) chacun, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacun et seize mille deux cent quatorze (16.214) warrants A2, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de vingt-six Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 26,87) chacun, au profit de M. Pasquale Pistorio, susnommé;

- cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (5.584) warrants A1, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87) chacun, au profit de M. Pier Angelo Martinotti, susnommé;

- mille cent dix-huit (1.118) warrants A1, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87) chacun, au profit de M. Carlo Cilento;

- trois mille sept cent vingt-deux (3.722) warrants A1, sans attribution d'une contrepartie, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87) chacun, au profit de M. Alberto Sangiovanni Vincentelli;

- jusqu'à onze mille cinq cents (11.500) warrants A1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et sans attribution d'une contrepartie, chacun au profit de Kreos Capital III Limited, une société de droit anglais ayant son siège 47 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QB aux conditions générales établies entre la Société et Kreos Capital III Limited;

- jusqu'à cinquante-cinq mille trois cent dix (55.310) warrants A1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), sans attribution d'une contrepartie, et à un prix d'exercice de douze Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 12,87);

(tous les warrants étant ci-après désignés Warrants)

21. Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le plan de stock option de soixante et un mille soixante-douze (61.072) nouvelles options et de mandater le comité chargé des rémunérations pour déterminer leurs allocations.

22. Divers

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 119.944,00) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 874.282,00) à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six Euro (EUR 994.226,00) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (119.944) de nouvelles actions préférentielles A1, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

CADENCE DESIGN SYSTEMS, INC., CAPE NATIXIS PRIVATE EQUITY FUND, FONDAMENTA SSGI, Mr. Massimo Vanzi et CADENCE DESIGN SYSTEMS (IRELAND) LIMITED décident de renoncer à leur droit de souscription préférentielle en faveur de:

- SOFINNOVA CAPITAL V, pour la souscription de cent six mille quatre cent cinq (106.405) nouvelles actions préférentielles A1;
- M. Pasquale Pistorio, pour la souscription de huit mille trois cent vingt-sept (8.327) nouvelles actions préférentielles A1;
- M. Carlo Cilento, pour la souscription de cinq cent cinquante-neuf (559) nouvelles actions préférentielles A1;
- M. Pier Angelo Martinotti, pour la souscription de deux mille sept cent quatre-vingt-douze (2.792) nouvelles actions préférentielles A1; et
- M. Alberto Sangiovanni Vincentelli, pour la souscription de mille huit cent soixante et un (1.861) nouvelles actions préférentielles A1

Souscription - Libération

Sur ce interviennent:

- SOFINNOVA, susnommée, ici représentée par M. Dominique Leonard, susnommé, en vertu d'une procuration établie en mars 2010, déclare souscrire aux cent six mille quatre cent cinq (106.405) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement au montant de cent six mille quatre cent cinq Euro (EUR 106.405,00), avec une prime d'émission d'un montant de deux millions sept cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et trente-cinq centimes (EUR 2.752.697,35) par apport (i) en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-sept Euro et quarante-quatre centimes (EUR 1.599.087,44) détenue par SOFINNOVA, prénommée, à l'encontre de la Société et (ii) en numéraire pour un montant total d'un million deux cent soixante mille quatorze Euro et quatre-vingt-onze centimes (EUR 1.260.014,91);

- M. Pasquale Pistorio, susnommé, ici représenté par M. Dominique Leonard, susnommé, en vertu d'une procuration établie en mars 2010, déclare souscrire aux huit mille trois cent vingt-sept (8.327) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement au montant de huit mille trois cent vingt-sept Euro (EUR 8.327,00), avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quinze mille quatre cent dix-neuf Euro et quarante-neuf centimes (EUR 215.419,49) par apport (i) en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de soixante-treize mille sept cent trente et un Euro et vingt-huit centimes (EUR 73.731,28) détenue par M. Pasquale Pistorio, prénommé, à l'encontre de la Société et (ii) en numéraire pour un montant total de cent cinquante mille quinze Euro et vingt et un centimes (EUR 150.015,21);

- M. Carlo Cilento, susnommé, ici représenté par M. Dominique Leonard, susnommé, en vertu d'une procuration établie en mars 2010, déclare souscrire aux cinq cent cinquante-neuf (559) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement au montant de cinq cent cinquante-neuf Euro (EUR 559,00), avec une prime d'émission d'un montant de quatorze mille quatre cent soixante et un Euro et trente-trois centimes (EUR 14.461,33) par apport en numéraire pour un montant total de quinze mille vingt Euro et trente-trois centimes (EUR 15.020,33);

- M. Piero Martinotti, susnommé, ici représenté par M. Dominique Leonard, susnommé, en vertu d'une procuration établie en mars 2010, déclare souscrire aux deux mille sept cent quatre-vingt-douze (2.792) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement au montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 2.792,00), avec une prime d'émission d'un montant de soixante-douze mille deux cent vingt-neuf Euro et quatre centimes (EUR 72.229,04) par apport en numéraire pour un montant total de soixante-quinze mille vingt et un Euro et quatre centimes (EUR 75.021,04); et

- M. Alberto Sangiovanni Vincentelli, susnommé, ici représenté par M. Dominique Leonard, susnommé, en vertu d'une procuration établie en mars 2010, déclare souscrire aux mille huit cent soixante et un (1.861) nouvelles actions préférentielles A1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement au montant de mille huit cent soixante et un Euro (EUR 1.861,00), avec une prime d'émission d'un montant de quarante-huit mille cent quarante-quatre Euro et sept centimes (EUR 48.144,07) par apport en numéraire pour un montant total de cinquante mille cinq Euro et sept centimes (EUR 50.005,07)

Le montant total d'un million cinq cent cinquante mille soixante-seize Euro et cinquante-six centimes (EUR 1.550.076,56) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être d'un million six cent soixante-douze mille huit cent dix-huit Euro et soixante-douze centimes (EUR 1.672.818,72) par SOFINNOVA et M. Pasquale Pistorio, précités, laquelle estimation, acceptée par la Société, fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui est établi par M. Alain Blondlet, réviseur, ayant son

adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de notre étude et compte tenu des conditions du marché et autres événements prévalant à la date de ce rapport, aucune rien n'a été porté à notre attention susceptible de nous faire croire que la valeur de l'Avance ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission".

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la Valeur de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur susmentionné,
- une déclaration de contribution de SOFINNOVA, attestant qu'elle est la propriétaire sans restriction de la créance apportée,
- une déclaration de contribution de M. Pasquale Pistorio, attestant qu'il est le propriétaire sans restriction de la créance apportée,
- une déclaration des administrateurs de la Société.

Réalisation effective de l'apport

SOFINNOVA, susnommée, et M. Pasquale Pistorio, susnommé, déclarent que:

- ils sont seuls propriétaires des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et non sujet à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les actifs apportés, ou une partie desdits actifs, lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six Euro (EUR 994.226,00) divisé en soixante-sept mille sept cent soixante et une (67.761) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), huit cent six mille cinq cent vingt et une (806.521) actions préférentielles A (les "Actions Préférentielles A") et cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (119.944) actions préférentielles A1 (les "Actions Préférentielles A1"), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et entièrement libérées.

Les actions peuvent être matérialisées au choix du détenteur par des certificats représentant des actions uniques ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions peuvent être créées sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en respectant les conditions légales.

Art. 5.2. Le capital social autorisé de la Société s'élève à un million six cent douze mille cinq cent quarante Euro (EUR 1.612.540,00) représenté par un million six cent douze mille cinq cent quarante (1.612.540,00) d'actions (soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles A, soit des Actions Préférentielles A1) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

Le conseil d'administration peut augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, soit par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), de nouvelles Actions Préférentielles A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87) ou de nouvelles Actions Préférentielles A1 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de maximum vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87), soit par conversion de warrants, stock option, obligations et notes convertibles et tout autre instrument ou obligation convertible conformément aux conditions générales y relatives, contre paiement en numéraire;

- déterminer le lieu et la date des émissions successives; et

- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions supplémentaires du capital social autorisé qui n'auraient alors pas été émises par le conseil d'administration.

Conséquemment à chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment établie selon les formes prescrites par la loi, l'article 5.1. paragraphe premier des statuts de la Société doit être amendé afin de faire état de l'augmentation du capital; une telle modification doit être enregistrée par acte authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7.1. des statuts de la Société comme suit:

" **7.1.** Dans les circonstances où un ou plusieurs Cédants auraient l'intention de réaliser la cession au bénéfice d'un tiers ou de plusieurs tiers (collectivement l'"Acquéreur") (et également par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) d'un nombre d'actions qui représenterait une participation de l'Acquéreur de plus de cinquante pour cent (50%) du (i) capital social souscrit de la Société et (ii) des warrants, stock option, notes et obligations convertibles ou de tout autre instrument et obligations convertibles en capital, et que le droit de préemption prévu à l'article 6 des présentes n'est pas exercé par d'Autres Actionnaires pour des motifs ne relevant pas des dispositions de l'article 6.3, chacun des Autres Actionnaires (les "Parties Bénéficiaires du Droit") dispose d'un droit de sortie conjointe en vertu duquel chacune des Parties Bénéficiaires du Droit a le droit de céder à l'Acquéreur détenant ainsi le contrôle de la Société, l'intégralité ou une partie de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

Aux fins précitées, préalablement à la cession de tout ou partie de ses actions et avant de conclure tout accord concernant cette cession, chaque Cédant - conjointement avec les autres Cédants le cas échéant - obtiendra de l'Acquéreur qu'il s'engage de façon irrévocable à acheter ces actions que les parties bénéficiaires du droit souhaitent vendre selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1. des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 8.1.** Nonobstant les dispositions de l'article 7 mais sans préjudice de l'article 6, dans le cadre de circonstances où un ou plusieurs Cédants auraient l'intention de réaliser une cession à un tiers (et également par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (l'"Acheteur") d'un nombre d'actions représentant la majorité des actionnaires prioritaires (à savoir les détenteurs (i) d'Actions Préférentielles A et d'Actions Préférentielles A1, (ii) d'Actions Préférentielles A et d'Actions Préférentielles A1 pouvant être émise dans el cadre des warrants, stock option, notes convertibles ou tout autres obligations convertibles représentant au moins 60% des d'Actions Préférentielles A et d'Actions Préférentielles A1, (ii) d'Actions Préférentielles A et d'Actions Préférentielles A1 restantes) et que le droit de préemption prévu à l'article 6 n'est pas exercé par d'autres actionnaires pour des motifs ne relevant pas de l'article 6.3, chacun des autres actionnaires (les "Parties Tenues à l'Obligation"), si les cédants en font la demande, est assujéti à une obligation de cession en vertu de laquelle chacune des parties assujétiées à l'obligation de cession sera tenue de céder à l'Acheteur l'intégralité de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par les Acheteurs aux cédants, sauf que les Parties Tenues à l'Obligation, ne seront pas tenues de faire des déclarations ou d'accorder des garanties à l'égard de la Société et de son activité."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 9.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le "Conseil d'Administration") composé au minimum de trois (3) membres et au maximum de onze (11) membres, divisés en six (6) catégories, nommées respectivement "Administrateur(s) de Catégorie A", "Administrateurs de Catégorie B" (devant être résident luxembourgeois, "Administrateur(s) de Catégorie C", "Administrateur(s) de Catégorie D", "Administrateur(s) de Catégorie E" et "Administrateur(s) de Catégorie F", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le président du conseil d'administration devra être choisi par les Administrateurs de Catégorie F."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les catégories des Administrateurs comme indiqué ci-dessous et de donner pouvoir à Atoz, ayant son siège au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, afin de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société:

- M. Jean Schmitt, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- M. Alain HEINZ, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B;

- M. Marco Vismara, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Via Martinitt, 3 -20146 Milan, Italie, en tant qu'Administrateur de Catégorie C;

- M. Pasquale Pistorio, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Via Marconi 19, Missaglia, Lecco, Italie, en tant qu'Administrateur de Catégorie D;

M. Alexander DUESENER, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, en tant qu'Administrateur de Catégorie E;

- M. Piero Martinotti, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italie; en tant qu'Administrateur de Catégorie F;

- M. Alberto Sangiovanni Vintencelli, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur de Catégorie F;

- M. Federico Arcelli, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie F.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12.** Sauf accord contraire des actionnaires, le président directeur général de la Société est désigné par adoption d'une résolution du conseil d'administration à la majorité qualifiée visée à l'article 13 et sera investi de tous les pouvoirs nécessaires ou utiles à l'exercice régulier de la gestion et de l'administration quotidienne de la Société."

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.** Les résolutions du conseil d'administration sont valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables à l'exception des résolutions afférentes aux matières listées ci-après qui seront valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables incluant le vote favorable d'un administrateur de catégorie A, d'un administrateur de catégorie C et d'un administrateur de catégorie D ou d'au moins deux administrateurs appartenant à l'une des catégories A, C ou D et du Président:

(a) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société visant à modifier les droits préférentiels, privilèges ou droits d'autre nature attachés aux actions;

(b) autorisation ou réalisation d'une émission d'actions nouvelles lorsque les pouvoirs y afférents ont été dévolus au conseil d'administration;

(c) proposition à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société visant à déclarer ou payer des dividendes afférents aux actions;

(d) autorisation ou réalisation d'une cession de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs ou autre type de restructuration de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(e) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société, de liquidation de la Société ou toute autre résolution concernant la liquidation de la Société;

(f) proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société de modification des statuts;

(g) proposition à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'augmentation ou de réduction de la taille du conseil d'administration;

(h) lancement d'une IPO (placement initial de titres);

(i) changement du secteur d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe ou autres décisions à caractère stratégique visant à modifier substantiellement l'objet ou le champ d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(l) réalisation d'un transfert des actions des Sociétés du Groupe."

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 14.** Sans préjudice des dispositions de l'article 13, le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec la présence ou la représentation d'au moins un Administrateur de Catégorie B. L'adoption de toutes les décisions du conseil d'administration requiert la majorité établie à l'article 13 incluant au moins un vote favorable d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président de la réunion dispose d'une voix prépondérante."

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 16.** La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'un d'eux doit être un Administrateur de Catégorie B, à condition qu'il ait été statué sur l'autorisation de signature des

mandataires ou en matière de délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des présents statuts."

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 19.** Le conseil d'administration doit désigner un comité chargé des rémunérations composé de trois (3) membres au maximum, chargé de définir et de proposer à l'approbation du conseil d'administration ou en vue d'une proposition du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires selon le cas, des politiques en matière de rémunérations et salaires de la Société incluant toute politique liée aux programmes d'options de souscription d'actions ou autres schémas d'intéressement concernant les administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut nommer au fur et à mesure, d'autres comités spécialisés afin de pouvoir être mieux conseiller sur des questions précises."

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sont adoptées valablement selon les majorités prévues par les lois applicables et les présents statuts à l'exception des résolutions approuvant la distribution des dividendes lesquelles ne sont adoptées valablement que si elles le sont avec le vote favorable des actionnaires représentant au moins soixante pour cent (60%) des actions; Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ne sont adoptées valablement que si (i) au moins la moitié du capital social est présent ou représenté et si (ii) elles le sont avec le vote favorable des actionnaires représentant au moins soixante-six pour cent (66%) des actions. L'assemblée générale annuelle se tiendra au Luxembourg au lieu indiqué dans les avis de convocation le quinze juin à 11 heures. Si ce jour tombe un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant."

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société comme suit:

" **24.1.** En cas d'événement donnant lieu à liquidation de la Société, à la fusion de la Société, en cas de cession ou aliénation de plus de 80 % des actions alors souscrites et libérées, de cession ou aliénation de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société (les "Événements Donnant Lieu à Liquidation"), les détenteurs d'actions préférentielles A et préférentielles A1 bénéficient d'un droit prioritaire à la liquidation de leurs actions préférentielles A et préférentielles A1, par priorité aux autres actionnaires selon l'ordre suivant:

(i) tout produit provenant d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation sera distribué à chaque détenteur des actions préférentielles A1 de façon proratisée jusqu'à ce que les produits de la liquidation par action préférentielle A1 encaissés (ou en cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A1 lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois et demi du montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque action préférentielle A1 concernée, étant entendu que l'investissement moyen pondéré par action préférentielle A1 représentera à tout moment donné, et à l'égard des détenteurs d'actions préférentielles A1 exclusivement, le rapport existant entre (i) le prix total payé pour l'acquisition de ces actions préférentielle A1 et (ii) le nombre total des actions préférentielles A1 détenues par l'actionnaire, à ce moment;

(ii) tout produit restant après la distribution définie à l'alinéa (i) sera distribué entre les actionnaires d'action préférentielle A au prorata, sur base du montant de l'investissement réalisé par les actionnaires d'action préférentielle A, jusqu'à ce que les produits de la liquidation par action préférentielle A encaissés (ou en cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A cas d'IPO devant être encaissés) par chaque détenteur des actions préférentielles A lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois et demi du montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque action préférentielle A concernée, étant entendu que l'investissement moyen pondéré représentera à tout moment donné et à l'égard de Sofinnova, Cape, Fondamenta, M. Pistorio, M. Vanzi, M. Cilento et Cadence en ce qui concerne les actions préférentielles A souscrites exclusivement, le rapport existant entre (i) le prix total payé pour l'acquisition des actions précédemment émises de la Société ou d'Accent SPA et/ou pour la souscription des actions nouvellement émises de la Société ou d'Accent SPA payées par ces actionnaires à tout actionnaire ou tiers ou à la Société, selon le cas jusqu'à un moment donné et (ii) le nombre total des actions détenues par Sofinnova, Cape, Fondamenta, M. Pistorio, M. Vanzi, M. Cilento et Cadence ce qui concerne les actions préférentielles A souscrites exclusivement, à ce moment;

(iii) tout produit restant après la distribution définie aux alinéas (i) et (ii) sera distribué entre les actionnaires (incluant les détenteurs d'actions préférentielles) au prorata du nombre des actions à liquider ou vendues ou aliénées en conséquence de ou se rapportant à l'Événement Donnant Lieu à Liquidation.

24.2 Les actionnaires conviennent que lorsque l'Événement Donnant Lieu à la Liquidation est une fusion de la Société, les actions de la Société née des opérations de fusion seront attribuées comme suit:

(i) à chaque détenteur des actions préférentielles A1, au prorata, du nombre d'actions nouvelles représentant une valeur par action préférentielle A1 ainsi transférée égale à une fois et demi le montant de l'investissement moyen pondéré pour chaque action préférentielle A1 concernée;

(ii) les actions nouvelles en circulation après l'affectation définie à l'alinéa (i) seront réparties entre les actionnaires d'actions préférentielles A, au prorata, allant jusqu'à un nombre d'actions nouvelle représentant une valeur par action préférentielle A ainsi transférée égale à l'investissement moyen pondéré pour chaque action préférentielle A du nombre des actions possédées par chacun des actionnaires;

(iii) les actions nouvelles en circulation après l'affectation définie aux alinéas (i) et (ii) seront réparties entre les actionnaires (incluant les actionnaires d'actions préférentielles) au prorata du nombre des actions possédées par chacun des actionnaires (incluant les actionnaires d'actions préférentielles) à ce moment."

Quinzième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration d'émettre les Warrants, de définir les termes et conditions relatives à leurs émissions, de préparer les contrats de souscription, de fixer le prix de souscription et le prix d'exercice et d'exécuter au nom et pour le compte de la Société les dits contrats.

Seizième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter le plan de stock option de Soixante et un mille soixante-douze (61.072) nouvelles options et de mandater le comité chargé des rémunérations pour déterminer leurs allocations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la mêmes comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. LEONARD, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11295. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010046320/1230.

(100047503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

BS Green Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010045842/12.

(100046534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

HBI Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.100,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

RECTIFICATIF

Dépôt Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 novembre 2009 sous le numéro L090183262.04 et publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 21 décembre 2009 sous le numéro 2482, page numéro 119134.

Les comptes annuels rectifiés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045845/16.

(100046252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

**Select Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. LC Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 143.794.

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mars.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre "International Business Companies" du Belize sous I.B.C. No. 32.325 (le "comparant"),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de LC Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 143794, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2442 du 16 décembre 2009,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en Select Real Estate Investments et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 3, des statuts comme suit:

"La Société adopte la dénomination Select Real Estate Investments."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32.325 (the "appearing party"),

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of LC Finance S.à r.l., a limited liability company, with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 143794, incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th of December 2008, published in the Mémorial C number 2442 of the 16th of December 2009,

and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into Select Real Estate Investments and subsequently amends article 1, paragraph 3, of the articles of incorporation as follows:

"The Company will exist under the name of Select Real Estate Investments."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2010. Relation GRE/2010/1001. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046319/76.

(100047829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Ficino S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.395.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FICINO S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon,, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.395 (NIN 1999 4000 260), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 du 29 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 12 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028 du 17 novembre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève à un million neuf cent trois mille huit cent vingt-deux Euros vingt-sept Cents (€ 1.903.822,27), représenté par soixante-seize mille huit cents (76.800) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la société FICINO S.A., et qu'il a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que le comparant se trouve investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à Monsieur Claude ZIMMER.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé le comparant requiert le notaire de constater que la société anonyme FICINO S.A. est dissoute de plein droit, et que le comparant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant a produit au notaire soussigné le registre des actionnaires et/ou les titres au porteur de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a/ont été annulé (s).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010. Relation: ECH/2010/433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 avril 2010.

Référence de publication: 2010047371/47.

(100048696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

L.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.412.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045847/10.

(100046367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

L.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.412.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045848/10.

(100046365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

L.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 122.412.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045851/10.

(100046363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

LBC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.144.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 janvier 2010

1. Monsieur Alfred Foglio, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 22 janvier 2010.

2. Monsieur Nic Bernard, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 22 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Magnuson, gérant de classe A;
- Monsieur Phil Kaziewicz, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Un Mandataire

Référence de publication: 2010046394/24.

(100047521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023559) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045854/13.

(100046405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

C & L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.549.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023532) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045855/13.

(100046410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Dakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.141.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten,
On the twenty-sixth day of March,
Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

Mrs Glenda M. SMITH, consultant, residing in USA-60438 Lansing (Illinois), 18012 Chrystal Lane,
represented here by Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F,
route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal on 4 November 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder of the appearing party declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme holding" "DAKUMO HOLDING S.A.", having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, was incorporated by deed of notary Norbert MULLER, then residing in Esch-sur-Alzette, on 24 January 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 275 on 4 June 1997, modified by deed of notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 30 July 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82 on 16 January 2002, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 58,141,

That the subscribed capital of "DAKUMO HOLDING S.A." is presently one hundred thousand euro (EUR 100,000.00), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each,

That the mandator acquired all shares of the said company,

That the mandator approves the interim balance-sheet of the company at the date of this general meeting,

That the mandator declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the mandator appoints herself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges herself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

That the mandator is authorised to lacerate the shareholder's certificate.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le vingt-six mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Glenda M. SMITH, consultante, demeurant à USA-60438 Lansing (Illinois), 18012 Chrystal Lane,
représentée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg,
412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 novembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le représentant de la comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme holding "DAKUMO HOLDING S.A.", avec siège social à L- 2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, et Associations C, numéro 275 du 4 juin 1997, modifié

suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 16 janvier 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.141,

Que le capital social de "DAKUMO HOLDING S.A." s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00), chacune,

Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que sa mandante approuve les comptes intermédiaires de la société en date de la présente assemblée,

Que sa mandante déclare expressément dissoudre ladite société,

Que sa mandante se nomme liquidatrice de la société et qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que sa mandante donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Que le mandataire est autorisé à faire lacérer le certificat d'actions.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ledit comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le représentant de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010 /14347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046631/82.

(100048510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Cornerton International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.785.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023465) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045857/13.

(100046413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Anacot International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.271.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023462) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045858/13.

(100046421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared

BRITISH LAND EUROPEAN HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Atrium Strawinskyiaan 3085 9, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Dutch Register of Commerce and Companies, under the number 34247975 0000 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Rowena Fowden, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The appearing person, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of all the one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares representing the whole share capital of two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000.-) of "PREF Management Company S.A.", a société anonyme with registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.692 (the "Company"), incorporated by deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated March 17, 2004, published in the Memorial C, number 359 of April 1, 2004. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on August 25, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1964 of October 8, 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To transfer the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

2. To amend article 2 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the municipality of Esch-sur-Alzette by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances."

3. To amend article 7 of the articles of incorporation which will from now on read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or a member of the board who presided at such meeting.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another."

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve that the Company transfers the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the municipality of Esch-sur-Alzette by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or a member of the board who presided at such meeting.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another."

Costs

The costs, expenses and remunerations and charges, in any form whatsoever to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

BRITISH LAND EUROPEAN HOLDING B.V., une société de droit Néerlandais, ayant son siège social sis à Atrium Strawinskylaan 3085 9, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Néerlandais sous le numéro 34247975 0000 (l'"Actionnaire Unique"),

représentée aux fins des présentes par Melle Rowena Fowden, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique actionnaire de toutes les cent douze mille cinq cents (112,500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) de la société anonyme "PREF Management Company S.A.", avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 99.692 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 359 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1964 du 8 octobre 2009.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transférer le siège social de 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Modifier l'article 2 soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

3. Modifier l'article 7 soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Si lors d'une réunion, il y a un nombre de votes égal pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou un membre du conseil d'administration présidant cette réunion. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres."

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le transfert du siège social de 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Si lors d'une réunion, il y a un nombre de votes égal pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou un membre du conseil d'administration présidant cette réunion. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres."

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande de même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Fowden, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: EAC/2010/2828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010046651/190.

(100048370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Astana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.382.

— RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023531) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045859/13.

(100046433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Torem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.611.

— RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 18 février 2010 n° L 100024715) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045860/13.

(100046555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 34, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045861/10.

(100046560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

AUSY Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.496.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 mars 2009, a décidé de nommer avec effet immédiat aux fonctions de Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Marie MAGNET, Administrateur Président et délégué à la gestion journalière, administrateur de sociétés, 88 boulevard Galliéni 92445 Issy-Les-Moulineaux Cedex, France.

En outre, l'adresse professionnelle de deux des administrateurs et délégués à la gestion journalière de la société, à savoir Messieurs Jean-Marie MAGNET et Philippe MORSILLO, se trouve désormais au:

- 88 boulevard Galliéni 92445 Issy-Les-Moulineaux Cedex, France.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour AUSY LUXEMBOURG PSF S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010046240/18.

(100047357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Five2One International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.457.

RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 11 février 2010 n° L 100021894) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

LISOLUX S.A.R.L.

LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010045862/15.

(100046564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Radetzky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.555.

RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 17 février 2010 n° L 100024666) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045869/13.

(100046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Reefeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.797.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 17 février 2010 n° L 100024667) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045870/13.

(100046576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 17 février 2010 n° L 100024668) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045871/13.

(100046579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

Le bilan et le compte de pertes et profits consolidé au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

16, bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010045915/15.

(100046470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Tottel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.134.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 17 février 2010 n° L 100024669) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045872/13.

(100046581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Seaport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.386.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 18 février 2010 n° L 100024714) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045874/13.

(100046582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Soloma Fin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.829.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 24 février 2010 n° L 100028194) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045876/13.

(100046583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

**Caliux S.A., Société Anonyme,
(anc. Eurogerm Allemagne Benelux S.A.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 54.533.

—
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010045977/15.

(100046893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Atena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.602.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n° L 100023495) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045880/13.

(100046600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Axis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.670.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 no L 100023463) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045891/13.

(100046604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Clorin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.679.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 12 février 2010 no L 100022954) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045892/13.

(100046606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Victoria Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045897/11.

(100046617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

MALG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.445.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Benoît HARANG. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Le 12 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour MALG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046068/15.

(100047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Arnas Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.961.

Les comptes de dissolution au 27 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010045899/12.

(100046325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

**Mercurio Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wind Acquisition S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of " Wind Acquisition S.à r.l " (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, on July 10th, 2008 published in the Mémorial C n° 2016 of June 20th, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand, two hundred and fifty) shares, each of them with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into Mercurio Solar S.à r.l.
2. Amendement of Article 4 of the Articles of Incorporation

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to change the registered name of the Company from Wind Acquisition S.à r.l. into Mercurio Solar S.à r.l..

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "Mercurio Solar S.à r.l."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Wind Acquisition S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C n° 2016 du 20 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I - L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille, deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société, à changer en Mercurio Solar S.à r.l.

2. Modification de l'article 4 des statuts

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la Société de Wind Acquisition S.à r.l. en Mercurio Solar S.à r.l..

Seconde résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "Mercurio Solar S.à r.l."."

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12498. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010047432/85.

(100048565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Digitalis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010045900/11.

(100046321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Portena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 96.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010045901/11.

(100046318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Linro Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010045903/12.

(100046317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

**CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. ColSants (Lux) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.269.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés de Cz2 Sants S.à r.l, sis au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2009, décidant du changement de dénomination sociale de Cz2 Sants S.à r.l. en Colony Funds Sants S.à r.l. et au contrat de transfert de parts sociales entre la société Orion Master III Luxembourg S.à r.l. sis au 6 rue Pasteur, L-2310 Luxembourg et la société Orion III European 5 S.à r.l. ayant le même siège social, le capital social de CORAL Partners (Lux) S.à r.l. se répartit comme suit:

- Colony Funds Sants S.à r.l.	6.300 parts sociales
- Orion III European 5 S.à r.l.	6.300 parts sociales
TOTAL:	12.600 parts sociales

Véronique Réveilliez
Habilité par la gérance

Référence de publication: 2010046902/20.

(100048178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Bellflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 111.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010045905/12.

(100046315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.**RE&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2010.

- Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2010, l'assemblée à pris acte de la démission de deux administrateurs avec effet au 8 mars 2010 comme suit:

* Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

* Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

- L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de (3) trois à 4 (quatre).

- L'assemblée a décidé de nommer avec effet au 8 mars 2010 trois nouveaux administrateurs comme suit:

* Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;

* Monsieur Ferdinando CAVALLI, né le 26 juin 1963 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;

* Monsieur Francesco FABIANI, né le 14 février 1969 à Cagliari (Italie), résidant Via Ronchetto 2, CH-6925 Gentilino, suisse.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE&F S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010046399/27.

(100047474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Seagull Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010045907/12.

(100046306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.051.

In the year two thousand ten, on the first day of March

Before Us Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Max MAYER, employee of the office of Notary Paul DECKER, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

acting as special proxyholder of the board of directors of the company "YUMA EUROPE S.A.", having its registered office in L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht,

by virtue of a resolution of the board of directors adopted on December 3rd, 2009, an extract of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The company "YUMA EUROPE S.A." was incorporated by deed dated on January 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 871 of 14 May 2007, registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 125.051, with an entirely paid up share capital of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.00) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.00) each.

II.- Article five of the Articles of Incorporation, paragraphs four to nine, state that:

"The corporate share capital may be increased from its present amount to EUR 1,200,000,00 (one million two hundred thousand Euro) by the creation and the issue of new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

III.- The board of directors, in its meeting of December 9th, 2009, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 772,000.- (seven hundred seventy two thousand Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) to EUR 804,000 (eight hundred and four thousand Euro) by the issue of 7,720 (seven thousand seven hundred and twenty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, vested with the same rights and advantages as the existing shares.

IV.- The board of directors has admitted to the subscription of the new shares the majority shareholder, the other shareholders having waived their preferential subscription right.

V.- The increase of capital has been paid up to 25% (twenty-five percent) by contribution in cash of an amount of EUR 193,000 (one hundred ninety three thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary, so that the corporate capital is paid up by 27,98 % (twenty-seven point ninety eight per cent)

VI.- As a consequence of the increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is modified and will from now on have the following wording:

"The subscribed capital of the company is fixed at EUR 804,000 (eight hundred and four thousand Euro) divided into 8,040 (eight thousand and forty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at EUR 2,300.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé de l'étude du notaire Paul DECKER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "YUMA EUROPE S.A.", ayant son siège social à L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 9 décembre 2009, dont un extrait, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme "YUMA EUROPE S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41781 du 14 mai 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.051, au capital social intégralement libéré de EUR 32.000,00 (trente-deux mille Euros), divisé en 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent Euros) chacune.

II.- L'article cinq des statuts, alinéas quatre à neuf, stipule que:

"Le capital social de la société pourra être porté à 1.200.000,- EUR (un million deux cents mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 9 décembre 2009, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de EUR 772.000 (sept cent soixante-douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) à EUR 804.000 (huit cent quatre mille euros), par l'émission de 7.720 (sept mille sept cent vingt) actions nouvelles de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

V.- L'augmentation de capital a été libérée à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 193.000 (cent quatre-vingt-treize mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant et que le capital social est actuellement libéré à concurrence de 27,98 % (vingt-sept virgule quatre-vingt-dix-huit pourcent).

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 804.000 (huit cent quatre mille euros) représenté par 8.040 (huit mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."

46173

Frais

Les frais qui incombent à la Société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à 2.300,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10037. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010045909/127.

(100047055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 mars 2010 a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs, pour une période d'un an prenant tin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, de:

- * Monsieur Nils Ossenbrink, (Chairman), Managing Director, Bank Sarasin & Co. Ltd, Basel,
- * Monsieur Hans Peter Grossmann, Managing Director, Sarasin Investmentfonds AG, Basel,
- * Madame Annemarie Arens, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
- * Madame Francine Keiser, Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- * Monsieur Volker Sachs, Bonifatiusstrasse 19, D-63579 Freigericht, Deutschland

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de renommer PricewaterhouseCoopers S.à.rl., en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour SARASIN INVESTMENTFONDS

Société d'investissement à capital variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010046292/23.

(100047804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

RJ Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. N.H. Holding S.A.).

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 66.543.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045912/11.

(100046385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Priory Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.060.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Pour Priory Holding SA
Banque Havilland S.A.
Signature

Référence de publication: 2010045913/13.

(100046425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 68.989.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Un Mandataire
Signature

Référence de publication: 2010045917/12.

(100046630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Omco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.830.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société
tenue à Luxembourg le 18 mars 2010:*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mars 2010, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de l'administrateur Mademoiselle Maud Martin, avec effet au 18 mars 2010;
2. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Eric Biren, né le 14 juin 1969 à Bruxelles (Belgique), et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010046246/18.

(100047268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.987.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010045947/11.

(100046770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

K.M.U. S.A., Kunstschmiede Metallbau Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.582.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Jacques PEDROL, administrateur de société, né à St Ouen (France), le 21 juillet 1951, demeurant à F-77400 Dampmart 16, rue de Carnetin (France),

ici représenté par Monsieur Sébastien Thibal, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg le 10 mars 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les déclarations:

1.- Que la société anonyme KUNSTSCHMIEDE METALLBAU UNION S.A., en abrégé "K.M.U. S.A." ayant son siège social à L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange, (R.C.S. Luxembourg numéro B 137.582), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 29 avril 2008.

2.- Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société.

4.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant, en tant qu'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

5.- Que l'associé se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'il accepte.

6.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute.

7.- Que le comparant sera investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

8.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique de la société pour l'exécution de son mandat.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Jean Jacques PEDROL à F-77400 Dampmart 16, rue de Carnetin (France).

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11736. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046311/53.

(100047743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Power Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.869.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant à F-Boust,

Agissant au nom et pour compte de:

- Madame Marie-France RENDERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6760 Virton, 24/1, rue sur le Terme, propriétaire de CINQUANTE (50) actions,

- Monsieur Gérard HERBIGNIAUX, administrateur de sociétés, demeurant à B-6760 Virton, 24/1, rue sur le Terme, propriétaire de CINQUANTE (50) actions,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 10 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme «Power Services S.A.», ayant son siège social à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 488 du 6 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2525 du 15 octobre 2008. La société est inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 92.869.

2.- Le comparant déclare que ses mandants sont les seuls actionnaires de la prédite société et qu'ils réunissent l'entière du capital représenté par CENT (100.-) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX (310.-) EUROS chacune.

3.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 17 des statuts.

4.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.

Il déclare également qu'entre le 1^{er} janvier et ce jour, la société n'a effectué aucun acte d'achat ou de vente significatif et qu'en conséquence la tenue d'une comptabilité pour cette période est inutile.

6.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que les deux seuls actionnaires reprennent à leur compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'ils répondront encore de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: HITER - THOLL

Enregistré à Mersch, le 19 mars 2010. Relation: MER/2010/548. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 30 mars 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010046310/51.

(100047849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.